

# Plan de sécurité lié à la COVID-19 de l'Université d'Ottawa

## Rassemblements sécuritaires

*Document mis à jour en mars 2021 pour refléter les mesures sanitaires en vigueur dans la province.*

Ce plan de sécurité s'applique à tous les endroits destinés des campus de l'Université d'Ottawa (campus principal, campus Lees et Pavillon Roger-Guindon) où l'on peut se rassembler (location, réunion, etc.).

L'Université a mis diverses mesures en place pour éviter que les membres de la communauté étudiante et du personnel ainsi que les fournisseurs et les personnes en visite ne soient exposés à la COVID-19. [Pour en savoir plus sur le retour sur le campus.](#)

Toute activité doit respecter :

- [la réglementation provinciale et les directives de santé publique](#) en vigueur;
- [les lignes directrices de l'Université pour les rassemblements sécuritaires sur le campus](#);
- le présent plan de sécurité lié à la COVID-19;
- tout autre document ou avis de Congrès et réservations (C&R).

## CONTRÔLES

L'Université effectue les contrôles de COVID-19 suivants :

- Conformément à la réglementation provinciale, toute personne (personnel, communauté étudiante et personnes en visite) doit remplir [l'outil d'évaluation quotidienne de COVID-19](#) avant de venir sur le campus. En cas de résultat négatif, il ne faut pas venir sur le campus.
- Les personnes présentant des symptômes de la COVID pourraient se voir offrir une solution de rechange (p. ex., participation virtuelle) ou des accommodements, au cas par cas.
- Les responsables de l'activité doivent recueillir les coordonnées de l'ensemble des participantes et participants et les conserver pendant 30 jours, au cas où le gouvernement ou l'Université doit retracer les contacts.
- Les [ambassadeurs et ambassadrices de la santé communautaire](#) de l'Université doivent encourager la communauté universitaire à faire preuve de vigilance et de prudence et l'informer des mesures sanitaires en vigueur.

## DISTANCIATION PHYSIQUE ET ENVIRONNEMENT

Mesures de distanciation physique et de séparation environnementale :

- Des affiches rappelant la nécessité de respecter la distanciation physique sont présentes aux endroits clés de chaque bâtiment.
- Il faut utiliser des marques au sol, du ruban adhésif ou d'autres marqueurs pour délimiter les zones et maintenir la distance de 2 m entre les participantes et participants, le personnel et les bénévoles.
- Il faut éloigner les meubles de 2 m, les retirer ou les marquer afin qu'ils ne soient pas utilisés.
- L'assignation de places assises doit respecter la distanciation physique et les limites par table énoncées dans la réglementation provinciale et les directives de la santé publique. Une signalisation appropriée doit être mise en place.
- Le nombre de participantes et participants doit respecter les limites énoncées dans la réglementation provinciale et les directives de la santé publique.
- Les événements de réseautage, les réceptions, les concerts, les cours de danse et toute autre activité risquant d'aller à l'encontre des mesures de distanciation physique sont annulés jusqu'à nouvel ordre.
- Aucune activité ne peut avoir lieu dans l'Agora, la promenade inférieure du Centre universitaire ou les autres halls jusqu'à nouvel ordre.
- Les participantes et participants doivent rester dans l'espace qui leur est réservé et ne doivent pas s'approcher des personnes qui se trouvent dans les espaces adjacents.
- Il est interdit de réserver plusieurs salles ou plusieurs espaces extérieurs pour le même événement.
- Dans la mesure du possible, les tâches ont été modifiées pour qu'on puisse les mener à bien à distance afin de réduire le nombre de membres du personnel sur place.



- Les repas de style buffet ne sont PAS permis. Les repas fournis par le traiteur Infusion ou un autre tiers doivent être emballés en portion individuelle ou servis par le personnel.

## LAVAGE DES MAINS, NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

- L'Université a augmenté la fréquence du nettoyage et de la désinfection des espaces publics, et notamment des comptoirs de service, des ascenseurs (et de leurs boutons), des poignées de porte, des salles de bain et des aires de repas.
- Des stations de désinfection sont installées partout sur le campus et sont fréquemment vérifiées au cours de la journée.
- Il y a aussi des postes de lavage des mains dans les salles de bain.
- L'équipement partagé doit être désinfecté par les responsables de l'activité ou le personnel d'entretien de l'Université. Les responsables doivent mettre du désinfectant et des serviettes jetables en papier ou des lingettes désinfectantes à la disposition des participantes et participants.
- Le personnel et les responsables doivent désinfecter les équipements lorsque nécessaire.
- Si possible, il faut encourager les participantes et participants à apporter leur propre matériel (crayons, papier, etc.) pour éviter de manipuler du matériel partagé.

## COUVRE-VISAGE ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

- Pour la plupart des activités, il est obligatoire de respecter la distanciation physique et de porter un couvre-visage approprié (masque, et protection oculaire au besoin).
- Sur le campus, le port d'un masque ou d'un couvre-visage qui cache le nez, la bouche et le menton est obligatoire dans les espaces communs intérieurs.
- Le port d'un [équipement de protection oculaire](#) est obligatoire si le risque l'exige (p. ex., s'il est impossible de maintenir la distanciation physique pendant un total de 15 minutes pendant une journée).
- Les responsables doivent avoir une réserve de masques pour remplacer les masques oubliés, endommagés ou perdus.

## CAS SOUPÇONNÉS DE COVID-19

- Les membres du personnel en auto-isolement ou en quarantaine doivent en aviser le secteur Santé et mieux-être ([santerh@uOttawa.ca](mailto:santerh@uOttawa.ca)). Pour en savoir plus, les gestionnaires peuvent consulter les [nombreuses ressources](#) à leur intention.
- Des procédures de recherche de contacts et de communication avec la Santé publique sont en place.
- L'Université a amélioré ses protocoles de nettoyage.

## GESTION DES NOUVEAUX RISQUES ET CHANGEMENTS OPÉRATIONNELS À L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

- Le groupe de travail sur la COVID et le comité de reprise du travail se réunissent régulièrement pour relever et évaluer les nouveaux risques, et pour présenter des mesures d'atténuation et des recommandations.
- Les mises à jour des lignes directrices et des restrictions sont communiquées fréquemment.
- Nous tenons compte de vos commentaires et des leçons à tirer pour remédier aux lacunes et améliorer les processus.

## BON FONCTIONNEMENT DU PLAN

- Le groupe de travail sur la COVID et le comité de reprise du travail se réunissent régulièrement pour relever et évaluer les nouveaux risques, et pour présenter des mesures d'atténuation et des recommandations.
- Les mises à jour des lignes directrices et des restrictions sont communiquées fréquemment.
- Le personnel de C&R fournira une liste de vérification COVID aux responsables, qui devront l'appliquer avant et pendant les activités sur le campus.
- Nous continuons d'élaborer des politiques COVID-19 et de communiquer avec le personnel.
- Le plan de l'Université d'Ottawa pour les rassemblements sécuritaires et les [lignes directrices de l'Université d'Ottawa pour le retour sur le campus](#) sont continuellement actualisés en fonction des nouvelles informations ou des nouvelles directives de santé publique.

